



FRESEdE

—
**Ecole supérieure
fribourgeoise d'éducateur –
éducatrice de l'enfance**

Volée 2019-2022



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales-Gesundheit ESSG**

—
Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

1 Formation d'éducateur – éducatrice de l'enfance (FRESEdE)

1.1 Objectif

Formation fribourgeoise (FR) de niveau « école supérieure » (ES) pour les futur-e-s éducateurs et éducatrices de l'enfance (EdE), la FRESEdE vise la formation spécialisée de professionnel-le-s du champ socio-pédagogique œuvrant dans des lieux d'accueil collectif extra-familial pour enfants jusqu'à 12 ans.

1.2 Atouts de la formation FRESEdE

- > Formation en emploi (activité professionnelle à 50% au minimum)
- > Formation professionnalisante, alternant théorie et pratique
- > Dispositifs pédagogiques amenant les étudiantes et étudiants à être les acteurs et actrices de leur propre formation
- > Partenariat entre l'école (ESSG) et les institutions formatrices
- > Connaissance approfondie du domaine social
- > Lieu de formation théorique à proximité de la 3^{ème} ville de Suisse romande

1.3 Conditions d'admission

- > Etre titulaire d'un CFC d'ASE ou d'un diplôme du secondaire II
- > Avoir effectué un stage de 800h dans un lieu d'accueil collectif extra-familial (pour les personnes non-titulaires d'un CFC d'ASE)
- > Avoir un engagement ou une promesse d'engagement à 50% dans un lieu d'accueil collectif extra-familial pour la durée de la formation

1.4 Dispositif de formation

La formation se déroule sur 3 ans.

Le volume de formation est de 5400 h (= F-5400), respectivement 3600 h pour les titulaires d'un CFC d'ASE (F-3600), selon la répartition ci-dessous.

Modalités de formation	F-5400	F-3600
Heures de contact	1800	1200
Travail personnel	900	900
Pratique accompagnée	1020	480
Pratique professionnelle	1080	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600

1.5 Lieu

Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux.

1.6 Durée et organisation

La formation couvrira les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022 (3 ans), à raison de deux jours par semaine en moyenne.

A partir de la 2^{ème} année de formation, un temps de formation sera réservé pour le travail de diplôme. La 3^{ème} année comprendra l'examen de diplôme, soit la présentation du travail de diplôme ainsi qu'une évaluation de la pratique professionnelle et un entretien professionnel.

La volée 2019-2022 fera l'objet d'une procédure de demande de reconnaissance de la filière auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La filière est construite en référence au Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures « Education de l'enfance ES » (PEC ES EdE).

1.7 Frais de formation

> Inscription (taxe unique)	CHF 150.00
> Taxe semestrielle F-5400	CHF 500.00
> Taxe semestrielle F-3600	CHF 300.00
> Taxe d'examen de diplôme (taxe unique)	CHF 300.00
> Participation semestrielle aux frais de matériel	CHF 100.00

Les montants ci-dessus n'incluent pas les frais de matériel personnel (livres, ordinateur portable, etc.) ; ils sont indiqués sous réserve de modification (et, pour les candidat-e-s « hors canton », de prise en compte dans la liste des filières de l'AES).

1.8 Titre délivré

Educateur de l'enfance diplômé ES – Educatrice de l'enfance diplômée ES.

1.9 Procédure d'admission et inscription

La procédure d'admission comprend la constitution du dossier d'inscription, avec lettre de motivation, ainsi qu'un test d'aptitude (épreuve écrite et entretien).

Délai pour le dépôt du dossier d'inscription : 05.04.2019.

Les détails de la procédure d'admission et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de l'école : www.essg.ch.

1.10 Contact

Pour tout renseignement :

- > 026/305.56.27
- > essg@eduf.ch

2 Calendrier de formation

2.1 Année scolaire 2019-2020

L'organisation de l'année scolaire s'appuie sur celle des centres de formation professionnelle du canton de Fribourg.

En plus des jours de cours réguliers, certaines semaines sont à réserver comme temps de formation (semaines marquées d'une *). De même, des rencontres obligatoires, en lien avec le suivi de la formation pratique, seront fixées ultérieurement.

Il est recommandé de prévoir une demi-journée par semaine pour le travail personnel en lien avec la formation.

Semaines	Programme	Semaines	Programme
19.08 – 23.08.2019	Semaine d'introduction (*)	24.02 – 28.02.2020	Vacances scolaires
Jeudi 29.08.2019	Début des cours	02.03 – 03.04.2020	Cours JE-VE
26.08 – 18.10.2019	Cours JE-VE	06.04 – 17.04.2020	Vacances scolaires
21.10 – 25.10.2019	Temps de formation (*)	20.04 – 03.07.2020	Cours JE-VE
28.10 – 01.11.2019	Vacances scolaires	06.07 – 10.07.2020	Temps de formation (*)
04.11 – 20.12.2019	Cours JE-VE	13.07 – 14.08.2020	Vacances scolaires
23.12 – 03.01.2020	Vacances scolaires	17.08 – 21.08.2020	Introduction 2 ^{ème} année (*)
06.01 – 21.02.2020	Cours JE-VE	LU 24.08.2020	Début des cours de 2 ^{ème}

(*) programme détaillé communiqué ultérieurement

2.2 Années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

Sous réserve de modification, les jours de cours pour les 2^{ème} et 3^{ème} années sont planifiés comme suit :

- > 2^{ème} année : lundi – mardi
- > 3^{ème} année : mercredi – jeudi

2.3 Mise à jour des informations

Les informations relatives à la formation seront régulièrement mises à jour sur le site de l'ESSG :

- > www.essg.ch
- > Rubrique : FRESEdE - Educateur – éducatrice de l'enfance ES